Pour le lot 2 poste 1 "GANTS", vous faites référence à la norme EN 388, vous demandez des résultats de tests des produits proposés ou une certification CE ? Merci de votre retour

Bonjour,

Comme indiqué dans le CCP, la certification de conformité est à joindre EN 388 / EN 420 (devenue ISO 21420), pour vérifier le niveau de protection exigée et la dextérité du gant.